

## INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE, EDOUARD FRITCH

*Lundi 20 février 2023*

### **Ouverture du colloque sur la protection et les atteintes à l'Environnement**

Monsieur le président de l'Assemblée de la Polynésie française,

Monsieur le président du Conseil économique, social, culturel et environnemental,

Messieurs les ministres,

Monsieur le Procureur général près la Cour d'appel de Papeete,

Madame la Directrice de cabinet du Haut-commissaire de la République en Polynésie française,

Monsieur le Procureur de la République,

Monsieur le Commandant de la Gendarmerie en Polynésie française,

Monsieur le Secrétaire général du gouvernement,

Mesdames et Messieurs les représentants des ministères,

Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de services,

Mesdames et Messieurs,

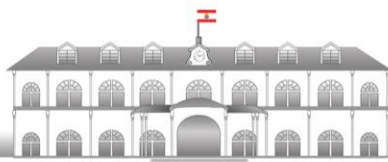
Chers Amis,

'Ia orana

Soyez les bienvenus à la Présidence de la Polynésie française pour ce premier colloque consacré à la protection et aux atteintes à l'environnement en Polynésie française.

C'est un très vaste sujet auquel nous nous attaquons aujourd'hui. Aussi vaste que les 5 millions de km<sup>2</sup> de notre Tainui Ātea, regroupant nos 118 îles, aussi différentes les unes des autres.

« C'est l'éternel sujet de la problématique écologique qui est présenté comme une crise à l'échelle planétaire, crise qui est une conséquence dramatique des activités sans contrôle des êtres humains et ce, par une exploitation inconsidérée de la nature, qui risque de la détruire et qui risque d'être à son tour la victime de cette dégradation ». Je viens de citer une déclaration du Pape Paul VI dans les années 70.



Je tiens à saluer la présence des services de l'Etat, ceux relevant de la justice et tous les autres qui vous accompagnent dans votre rôle, parfois ingrat, de faire respecter la loi.

Je souligne que cette conférence a été initiée par monsieur le Procureur Général qui est venu solliciter le pays afin de co-organiser cette rencontre qui touche des compétences du Pays et de l'Etat.

Merci monsieur le Procureur général de nous avoir associé, car il est en effet utile que nous sachions et que nous fassions un point sur les rôles des uns et des autres sur les luttes contre les atteintes à l'environnement.

Je remercie également notre ministre de l'environnement qui a pris en main, du côté Pays, toute la mobilisation et l'organisation de cette conférence. Merci mon cher Heremoana et à ton précieux collaborateur, Jerry Biret, qui s'est dévoué pour que cette conférence puisse être organisée en un mois.

L'organisation de ce premier colloque, et votre présence nombreuse aujourd'hui, montre bien la nécessité d'une collaboration étroite Etat-Pays pour que la réglementation polynésienne de l'environnement soit respectée par tous.

Cette réglementation polynésienne de l'environnement provient principalement de notre code de l'environnement. Mais pas seulement. De nombreux textes pris, par notre Assemblée, en matière de protection du domaine public, de la santé humaine, des ressources aquatiques, des ressources terrestres, des ressources minérales, visent au final également à protéger notre environnement.

Et le droit dans ce sujet ?

Le droit est un facteur qui fonctionne comme un modérateur ? Il établit les règles de comportements acceptable à la lumière du bien commun.

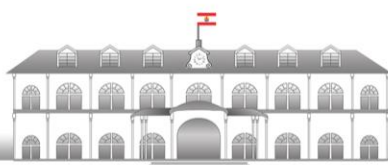
Nous devons nous imposer des limites si nous voulons préserver cet héritage à transmettre aux futures générations. Elles sont liées à la prévision aux régulations adéquates, à la vigilance d'application des normes, aux actions de contrôle, aux effets émergents non désirés...

Ainsi le cadre politique et institutionnel n'est pas là seulement pour éviter les mauvaises pratiques, mais surtout pour encourager les bons gestes et les bonnes pratiques.

Je tiens ainsi à saluer la présence des ministères et services du Pays, nombreux également. J'aimerai profiter de l'occasion pour saluer votre engagement, chacun dans votre domaine de compétence, à faire respecter notre réglementation. J'ai bien conscience que c'est un travail long et difficile. Il est parfois semé d'embûches ou peut être source d'incompréhension.

Ce premier colloque est, je le crois sincèrement, la première étape d'une démarche gagnante pour chacun d'entre nous présents dans cette salle. Il devrait permettre, en tout cas je l'espère, de lever les incompréhensions lorsqu'elles existent et de fixer les bases d'une collaboration solide et efficace entre les services du Pays et de l'Etat.

Vous assisterez à de nombreuses présentations durant cette journée. Pour le Pays, cinq services seront appelés à présenter leurs activités et à faire un focus sur une question





PRÉSIDENCE  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

spécifique. Toutes, j'en suis sûr, vous apporteront une information utile à vos activités et feront l'objet d'échanges intéressés de votre part.

Je vous souhaite ainsi un très bon colloque.

Māuruuru

---

SERVICE DE LA COMMUNICATION

---

